

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 304

présenté par

M. Dive, M. Ramadier, Mme Meunier, Mme Audibert, M. Grelier, M. Sermier, M. Perrut, M. Meyer, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Corneloup, M. Bony, M. Door, Mme Boëlle, Mme Beauvais, M. Manuel, M. Bouley, M. de Ganay, M. Viala, M. Ravier, M. Vialay, M. Schellenberger et M. Hemedinger

-----

**ARTICLE 59**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Cette expérimentation s'accompagne d'un dispositif construit en collaboration avec des diététiciens nutritionnistes, qui a pour objectif de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre de l'enseignement en école primaire et secondaire. Déclinable, ce dispositif s'adresse également aux gestionnaires des restaurations collectives scolaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre une meilleure compréhension par les citoyens des modes de production, du milieu agricole et agroalimentaire, et des éléments nécessaires à l'atteinte de l'équilibre alimentaire.

La présence des diététiciens et des nutritionnistes est primordiale auprès des établissements scolaires, et également auprès des gestionnaires de restauration collective scolaire. Cela permettrait à ces derniers d'orienter la diversification protéique vers des produits bruts, locaux et de bonne qualité, tout en limitant au mieux leur recours aux produits ultra transformés, généralement importé peu tracé et moins coûteux, sensés venir substituer les produits carnés.